

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

BUREAU
3e séance
tenue le
mercredi 14 octobre 1992
à 9 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SEANCE

Président : M. GANEV (Président de l'Assemblée générale)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR
(suite)

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour,
présentée par les Philippines

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

92-56979

Distr. GENERALE
A/BUR/47/SR.3
15 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
/...

La séance est ouverte à 9 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR
(suite)

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour, présentée par les Philippines (A/47/246)

1. Le PRESIDENT invite le Bureau à examiner la demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'une question additionnelle intitulée "Assistance d'urgence aux Philippines", présentée par le Représentant permanent des Philippines.
2. M. ALLAREY (Philippines) tient à témoigner sa profonde sympathie au Gouvernement et au peuple égyptiens à la suite de la tragédie qui a récemment frappé l'Égypte, provoquant des pertes en vies humaines et des dommages matériels.
3. A la suite de l'éruption du volcan du mont Pinatubo, le 16 juin 1991, les coulées de boue, les crues soudaines des rivières et les typhons ont continué de faire de nombreuses victimes et d'importants dégâts, frappant des milliers de Philippines, notamment ceux qui vivent dans le centre de l'île de Luzon. C'est pourquoi la délégation philippine a demandé au Bureau de recommander l'inscription d'une question additionnelle intitulée "Assistance d'urgence aux Philippines" à l'ordre du jour de la session en cours de l'Assemblée générale, en espérant que cette question sera examinée en priorité.
4. M. YENEL (Turquie) présente au nom de sa délégation toutes ses condoléances aux victimes du tremblement de terre qui a ravagé l'Égypte.
5. La délégation turque appuie la demande présentée par le représentant des Philippines. L'éruption volcanique et les typhons qui ont suivi ont causé de grandes souffrances et de nombreux dégâts et, bien que le Gouvernement philippin ait pris toutes les mesures possibles pour prêter secours aux sinistrés, une assistance internationale est manifestement nécessaire. La délégation turque espère donc que le Bureau appuiera la demande visant à inscrire cette question à l'ordre du jour afin qu'un cadre soit créé pour mobiliser un appui international en faveur des populations sinistrées.
6. M. PIRIZ (Uruguay) dit que sa délégation soutient la demande tout à fait légitime présentée par le Représentant permanent des Philippines.
7. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire la question additionnelle à l'ordre du jour.
8. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'examiner la question directement en séance plénière, à titre prioritaire.

La séance est levée à 9 h 55.